

Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 26 août 2014

Président : Christine Galilei, Maire

Secrétaire de la séance : Gaëlle Charpin

Membres présents à la séance : René Salembier, Marc Ducros, Stéphane Corgier, Brigitte Bourbon, Jean-Marc Durdilly, Romain Maynard, Sylvie Vignon, Jean-Michel Lérissel, Yohel Moreau, Jean-François Lacroix, Anne-Marie Lombard, Jean-Michel Garnier, Gaëlle Charpin.

Absent : Sylvain KASPRZYK

ORDRE DU JOUR :

1/Lecture et approbation du CR du conseil du 18/06

2/Délibération autorisant le dépôt d'un permis de construire par Mme Le Maire

3/Attribution de la subvention pour Chouette Cantine

4/Présentation de la charte « Objectif 0 pesticide »

Questions diverses

1/Lecture et approbation du CR du conseil du 18/06

Lecture et approbation du CR du conseil du 18/06.

2/Délibération autorisant le dépôt d'un permis de construire par Mme Le Maire

Madame le Maire demande l'accord du conseil municipal pour la dépose d'un permis de construire ainsi que l'autorisation de signer tous les documents si référents. Ce permis concerne l'installation d'un mobilhome qui servira de local de rangement pour le Tennis Club, ce projet sera réalisé sur le domaine communal « lieu-dit le petit moulin».

Adopté à l'unanimité.

3/Attribution de la subvention pour Chouette Cantine

Il s'agit de la régularisation de mars à juillet 2014 et de la provision jusqu'à février 2015 soit : 2236,91 € [= 0,83 €/jour/enfant + heures d'un personnel, Mme Combaz + 2 repas pris par des intervenants de l'école publique].

Détails :

Régularisation de mars à juillet :	- 84,95 €
Provision de septembre à février 2015 :	1 961,16 €
Heures Mme Combaz :	353,10 €
2 repas intervenants de l'école publique :	7,60 €
TOTAL	2 236, 91 €

Adopté à l'unanimité.

4/Présentation de la charte « Objectif 0 pesticide »

En lien avec l'association Fredon (Rhône) équivalent à FRAPNA (Loire), la commune travaille au sujet d'une charte « 0 pesticide ». En 2020, les communes auront l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires (Loi Labé) pesticides, insecticides, fongicides à éliminer.

Interlocuteurs : l'Etat et le Conseil Général, financeurs : 2 agences de l'eau (Bretagne, Méditerranée).

3 étapes pour une diminution progressive: au bout d'un an plan de désherbage (repérage des zones à risque), au bout de 3 ans limiter à des zones à moyen risque, au bout de 5 ans plus de produits phytosanitaires.

La Fredon sensibilise, donne des méthodes, valorise l'engagement de la commune.

Possibilités d'ouverture à des financements : subvention du plan de désherbage à 80 %, subvention à 80 % pour l'achat de machines de désherbage et éventuellement subvention pour des journées de sensibilisation.

QUESTIONS DIVERSES

Prise de décision pour l'achat d'un camion pour les cantonniers (15 600 € TTC), qui l'ont testé pendant environ 10 jours. Compris dans le prix, installation d'un coffre sur mesure (500 €) et de la signalétique nécessaire (bandes réfléchissantes rouges et blanches, 500 €). Livraison prévue fin septembre.

Avis favorable de l'ensemble du conseil

1 panneau de sentier balisé est manquant sous le tilleul.

Jardin de la mairie : M. et Mme Schuers ont l'accord pour l'utiliser et en faire un potager. En contrepartie, ils feront un don tous les ans au CCAS. Il leur sera demandé d'installer un récupérateur d'eau de pluie. La mairie se réserve le droit de récupérer cette parcelle en cas de besoin.

La vente du chemin à l'entreprise DMP (Saint Maurice) a été signée en juillet pour un montant de 2 905 euros.

Coupe de bois concernant les parcelles 1, 4, 13 et 15 pour un cubage de 676 m³ : vente s'élevant à 27 780 €.

Pour le poste d'adjoint territorial d'animation nous avons recruté Mme ROBER, titulaire d'un BAFD, pour encadrer les activités périscolaires le vendredi après-midi et pour la garderie du soir.

Informations Communauté de Commune de l'Ouest Rhodanien

La COR : -Propriétaire d'Aquaval à Tarare subventionnera la piscine pour les élèves du cycle 2 des communes de la COR pour 10 séances avec le transport.

Une enveloppe informatique est attribuée au prorata du nombre d'élèves pour les 3 écoles du village (école publique, école Sainte Agathe, ITEP Clair'Joie).

En ce qui concerne le projet mis à l'étude par la précédente municipalité d'une aire pour les camping-cars : Julien Fargettas (COR) a été recontacté.

Déchetterie : lors du conseil communautaire du 2 juillet à la COR, la question du devenir des déchetteries de petites communes a été abordée. Notre déchetterie n'est pas aux normes sanitaires (absence de quai, absence de système de récupération des eaux de pluie, absence de local pour le gardien, ...). D'importants travaux de mise aux normes seraient nécessaires (pour un coût de plus de 200 000 €). La mise en place d'une déchetterie mobile est à l'étude.

Une campagne de compostage individuel est lancée par la COR : achat de composteurs (20 €).

La COR souhaite développer un territoire d'énergies positives. Un projet d'éoliennes sur Valsonne est en cours, d'autres projets seraient à l'étude.

La plume des Chouettes : distribution par les conseillers le weekend du 30 août.

La séance est levée

Le Maire

Christine GALILEI